



Salle Plane d'Orgnac

COMITE DEPARTEMENTAL

DE SPELEOLOGIE

-ARDECHE-

1966

n°1

S O M M A I R E

- Compte-rendu sur la création du C.D.S. Ardèche .....	Page 2
- Statuts .....	Page 6
- Liste des clubs membres .....	Page 14
- Centre de Spéléo des Gorges de l'Ardèche .....	Page 15
- Société de Spéléologie et Préhistoire Gard-Ardèche ....	Page 16
- Section Spéléo de la Maison des Jeunes de La Voulte ...	Page 23
- Groupe Spéléologique de la Basse-Ardèche .....	Page 25
- Groupe de Largentière .....	Page 27
- Bibliothèque .....	Page 28
- Un réveillon original dans la Grotte de la Cocalière .....	Page 29

**COMPTE RENDU SUR LA CREATION DU C.D.S. ARDECHE****J. TREBUCHON**

Le 21 juin 1964 se tenait au Centre de Spéléologie de Vallon Pont- d'Arc la première réunion commune des spéléologues de l'Ardèche. Cette rencontre, à laquelle assistaient Messieurs de JOLY, LETRONE, délégué régional de la F.F.S., TREBUCHON, délégué départemental et un représentant du Service Jeunesse et Sports, réunissait 5 groupements de spéléologues (Vallon, 2 – Bourg St Andéol – Le Cheylard – Chomérac).

Cette réunion permettait une meilleure connaissance entre groupes, et l'examen de divers sujets dont l'organisation des Secours Spéléos (élection du Conseiller Technique départemental et de son suppléant), et l'éventualité de création d'une Fédération départementale du type C.D.S.

L'idée adoptée, demeurait sa réalisation :

Elle fut provoquée par l'intervention de Monsieur M. ROCHE, Préfet de l'Ardèche, qui avait été informé par nos collègues de Bourg-St-Andéol des dégradations commises dans une cavité de Larnas par des spéléologues étrangers.

Le 11 février 1965, à la Préfecture de l'Ardèche, Monsieur le Préfet ouvre une séance en rappelant que les buts de cette réunion sont de créer une fédération des groupes de spéléologie de l'Ardèche afin de protéger les cavités naturelles et de développer l'exploration et l'étude du monde souterrain.

Prenaient part à la réunion :

- Mr POMMIER, délégué régional de la Fédération Nationale.
- Mr TREBUCHON, délégué départemental de la Fédération Nationale, représentant le CENTRE DE SPELEOLOGIE DES GORGES DE L'ARDECHE, à Vallon Pont-d'Arc.

-3-

- Mr LUCOT, représentant le GROUPE SPELEOLOGIQUE DE LA BASSE-ARDECHE, Bourg-St-Andéol, Et Mme LUCOT.
- Mr MAISTRE, représentant le CLUB DES SPELEOPHILES, à Privas.
- Mr MARTI, représentant la SOCIETE DE SPELEOLOGIE ET PREHISTOIRE GARD-ARDECHE, à St-André-de-Cruzières.
- Dr POINSIGNON, représentant la Section de Spéléologie de l'U.S. CHOMERAC.
- Mr GOUNON, Directeur de la 2<sup>ème</sup> Division, Préfecture, Privas.
- Mr DELOCHE, Chef de Service Jeunesse et Sports, Privas.
- Mr ALLAIN, Directeur des Services d'Archives, Préfecture, Privas.
- Mr JOULIE, Architecte des Bâtiments de France, à Valence.

Le principe d'une fédération étant adopté à l'unanimité des groupes présents, Monsieur le Préfet précise qu'il importe de désigner un Comité Provisoire chargé d'élaborer les Statuts et de provoquer une Assemblée Générale Constitutive, qui élira notamment le Bureau Définitif.

Le Bureau provisoire est ainsi constitué :

- Président Mr TREBUCHON
- Vice Président Mr LUCOT
- Secrétaire Mme LUCOT
- Trésorier Mr MAISTRE
- Conseillers Mrs MARTI et Dr POINSIGNON

Siège : Musée Malbosc, Place du Jeu de Ballon, PRIVAS.

Monsieur le Préfet accepte la Présidence d'Honneur. Un Comité d'Honneur est créé : en font partie un certain nombre de personnalités dont Monsieur de JOLY.

Le 27 mars 1965, Salle Boissy d'Anglas à la Préfecture de l'Ardèche, Assemblée Générale Constitutive du COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE.

-4-

Etaient présents ou excusés :

- Mr le Préfet
- Mr R. de JOLY
- Mr DELOCHE et Mr MANAMA, son assistant.
- MM. BRUN et PAGES, représentants les Membres Individuels.
- MM. Les représentants de Clubs de spéléologie : TREBUCHON, LUCOT, Dr POINSIGNON, DUIVON, LACROIX et VALLAS, MAISTRE (excusé), MARTI.

Monsieur Trébuchon, Président provisoire, remercie les membres présents et en particulier Mr DELOCHE qui éclaira les débats de sa large compétence. Les statuts, après lecture et légères modifications, sont adoptés.

Constitution du Bureau définitif :

- Président Mr TREBUCHON
- Vice Président Mr LUCOT
- Secrétaire Mme LUCOT
- Secrétaire Adj. Mr MARTI
- Trésorier Dr POINSIGNON
  
- Membres du Conseil : MM. DUIVON, ROCQUEBRUN, CHABRIER, PERON, PAGES.

Monsieur TREBUCHON propose ensuite l'élaboration des listes nominatives des membres d'Honneur, de Droit, et Bienfaiteurs, puis l'Assemblée vote tous pouvoirs au Président pour mener à bien les démarches nécessaires à la création légale du C.D.S. (voir par ailleurs).

L'Assemblée passe aux questions diverses et notamment :

- s'élève contre le non-respect de la Loi de février 1902 interdisant tous jets d'ordures et de bêtes crevées dans les gouffres ;
- prend connaissance de l'Organisation Secours Spéléos dans la zone pilote Rhône-Alpes ;

-5-

- étudie la possibilité de stages de moniteurs sur un plan départemental ;
- traite du sujet de la protection des sites souterrains, etc. ....

La séance constitutive est levée à 19 heures.

### Déclaration d'ouverture

« Préfecture de l'Ardèche – 1<sup>er</sup> Bureau –

« Le Préfet de l'Ardèche, vu la loi de 1<sup>er</sup> juillet 1901, vu le décret du 16 août  
« 1901,  
« certifie avoir reçu le 6 octobre 1965, de Mr J.C. TREBUCHON, Président du  
« C.D.S. ARDECHE, dont le siège est à PRIVAS, la déclaration prévue par  
« l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> /7/1901 aux termes de laquelle cette Société désire  
« jouir de la capacité civile, ainsi que deux exemplaires des statuts et la liste des  
« Administrateurs de la dite Association.

Fait à Privas, le 8/10/1965

Signé : p. le Préfet, le Chef de Division  
J. GUYARD

Parution au Journal Officiel :  
N° 254 du 31/10/1965, p. 9 670

Adhésion à la Fédération Française de Spéléologie en date de novembre 1965.

-6-

COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE L'ARDECHE
---

STATUTSTITRE 1  
BUTS ET ACTIVITES

## ARTICLE 1

L'Association dite « COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE L'ARDECHE » a pour objet de favoriser le développement de la Spéléologie et des activités qui s'y rattachent, en créant, d'une part une liaison entre les différents groupements existants, de même nature, dans le département de l'Ardèche, et, d'autre part, un moyen de contact avec les différents organismes officiels, Sociétés ou personnes qui peuvent être appelés à s'intéresser à l'étude des phénomènes souterrains ou aux renseignements pratiques que des recherches de cet ordre peuvent fournir.

Le Comité assure également la liaison des groupes locaux avec les organismes régionaux et nationaux de Spéléologie, et participe à l'organisation de congrès, de stages ou camps.

## ARTICLE 2

L'Association a une durée illimitée. Elle a son siège au Musée de PRIVAS, place du Jeu de Ballon.

## ARTICLE 3

Les moyens d'action de l'Association sont la tenue d'assemblées périodiques, la publication d'articles, les séances d'initiation et perfectionnement, les conférences et cours sur les questions spéléologiques, et, en général, toutes initiatives propres au développement de cette activité.

L'Association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

## TITRE 2

### COMPOSITION – ADMISSIONS

#### ARTICLE 4

Le Comité Départemental de Spéléologie est composé :

- a. de membres ACTIFS qui comprennent :
  1. les groupes et sections d'associations ayant la spéléologie pour principale activité ;
  2. les INDIVIDUELS, spéléologues isolés et personnes dont les spécialités scientifiques ou sportives ont un rapport direct avec les buts et activités du C.D.S.
- b. de membres de DROIT, de membres d'HONNEUR, et de membres BIENFAITEURS.

#### ARTICLE 5

Les demandes d'admission seront présentées au Bureau Directeur et soumises au vote général.

#### ARTICLE 6

Peuvent être nommés Membres de Droit ou d'Honneur, les personnalités dont la présence dans le Comité est de nature à développer le rayonnement et l'influence de l'Association ainsi que ceux qui ont rendu des services signalés. Les nominations proposées par le Comité de Direction doivent être ratifiées par l'Assemblée Générale.

#### ARTICLE 7

Les cotisations dues par les Associations Membres sont fixées chaque année par l'Assemblée Générale ou par reconduction. Elles sont établies en fonction du nombre de voix de chaque Association.

Les cotisations sont dues pour toute année commencée.

-8-

TITRE 3DEMISSIONS – RADIATIONS

## ARTICLE 8

La qualité de Membre du Comité se perd par :

- a. démission ;
- b. non paiement de la cotisation considérée comme démission ;
- c. radiation prononcée par le Bureau Directeur et ratifiée par l'Assemblée Générale, pour motif grave, l'Association ou le Membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications ;
- d. dissolution de l'Association adhérente.

TITRE 4ADMINISTRATION – FONCTIONNEMENT

## ARTICLE 9

Le Comité de Direction de l'Association est composé au maximum de 12 membres élus au scrutin secret pour 3 ans par l'Assemblée Générale. Nul ne peut y siéger plus de 6 années consécutives. Sont électeurs : les membres actifs à jour de leur cotisation.

Sont éligibles : les électeurs âgés de 21 ans au moins au jour de l'élection. Le Comité de Direction se renouvelle par tiers chaque année. Les premiers membres sortants sont désignés par le sort. Ils sont rééligibles.

Le Bureau de l'Association, élu pour un an, comprend :

- un président élu par l'Assemblée Générale, rééligible chaque année mais que ne pourra exercer ses fonctions plus de 3 années consécutives ;
- un vice président, un secrétaire général, un secrétaire adjoint, un trésorier, élus par le Comité de Direction en son sein.

Les candidatures au Bureau doivent parvenir au moins 20 jours avant la date de l'Assemblée Générale. Les candidats doivent être âgés de 21 ans au moins au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, de nationalité française et jouissant de leurs droits civils et politiques.

-9-

## ARTICLE 10

En cas de vacances, le Bureau peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif à la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des Membres, ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

## ARTICLE 11

Le bureau se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par le Président. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, celle du Président est prépondérante. Pour que le Bureau puisse valablement délibérer, la moitié des membres au moins doivent être présents ou représentés.

## ARTICLE 12

Les convocations doivent être envoyées au moins 10 jours avant l'Assemblée Générale.

TITRE 5ASSEMBLEES GENERALES

## ARTICLE 13

L'Assemblée Générale Ordinaire a lieu chaque année à une date fixée par le Bureau. Son ordre du jour est réglé par le Comité de Direction ; son Bureau est celui du Comité.

## ARTICLE 14

L'Assemblée Générale se compose des délégués de chaque Association et des membres du C.D.S. Chaque association membre du Comité départemental a droit à une voix pour chacun de ses membres actifs et cotisants, toutefois le nombre des votants par Association est limité à 30. Chaque Association ne peut se faire représenter que par un nombre de délégués égal ou inférieur au nombre de voix dont elle dispose. Chaque délégué, régulièrement mandaté par une Association, doit être muni d'un pouvoir signé par le Président ou le Secrétaire Général de cette Association.

-10-

Chaque membre INDIVIDUEL dispose d'une voix.

Les membres de DROIT, d'HONNEUR, et BIENFAITEUR participent aux A.G. et peuvent être entendus, mais ne prennent pas part aux votes.

#### ARTICLE 15

Le vote par correspondance est admis, toutes précautions étant prises pour en assurer le secret.

Les convocations à l'Assemblée Générale doivent être envoyées au moins 15 jours à l'avance et indiquer l'ordre du jour.

#### ARTICLE 16

L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion du Bureau et sur la situation morale et financière. Elle approuve les comptes, vote les budgets et délibère sur l'ordre du jour. Elle ratifie les admissions.

#### ARTICLE 17

Si besoin est, ou à la demande d'Associations représentant la moitié plus un des voix totales, le Président doit convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire dans les formes prévues par les articles 15 et 16 ci-dessus.

## TITRE 6

### RESSOURCES

#### ARTICLE 18

Les ressources du Comité se composent :

- a) des cotisations de ses membres ;
- b) des subventions de l'Etat, des Départements, des Communes, des Etablissements Publics ;
- c) des ressources créées à titre exceptionnel et s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- d) du produit de la rétribution perçue éventuellement pour l'admission aux conférences, camps ou réunions, etc. ....

#### ARTICLE 19

Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers par recettes et par dépenses, et s'il y a lieu, une comptabilité matière.

## TITRE 7

### MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

#### ARTICLE 20

Les statuts ne peuvent être modifiés que par la proposition du Bureau ou du tiers de membres dont se compose l'Assemblée Générale, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée Générale doit se composer de la moitié au moins des membres en exercice ou mandatés. Si le quorum n'est pas atteint, le Président suspend la séance et en provoque une autre dans les quinze jours et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des présents.

Dans tous les cas les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers de membres présents.

-12-

## ARTICLE 21

L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée à cet effet doit comprendre au moins la moitié plus un membre des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle au moins et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers.

## ARTICLE 22

En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en Justice ou par Décret, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du Comité.

Elle attribue l'Actif net à une ou plusieurs Associations reconnues par agrément ministériel. Les fonds et le matériel provenant des subventions d'Etat devront être répartis entre plusieurs sociétés agréées, avec l'assentiment du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports.

TITRE 8FORMALITES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENT INTERIEUR

## ARTICLE 23

Le Président doit effectuer à la Préfecture les déclarations prévues à l'article 3 du Décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et concernant notamment :

- a) les modifications apportées aux statuts ;
- b) le changement de titre de l'Association ;
- c) le transfert du Siège Social ;
- d) les changements survenus au sein du Comité Directeur.

-13-

## ARTICLE 24

Tous les membres du Comité acceptent, de par leur adhésion, le respect du Règlement Intérieur.

Pour le Comité de Direction

Le Président :	Le Secrétaire Général :	Le Secrétaire adjoint :
J.C. TREBUCHON	L. LUCOT	A. MARTI

(Textes adoptés au cours de l'Assemblée Constitutive du COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE L'ARDECHE tenue à la Préfecture de l'Ardèche à PRIVAS le 27 mars 1965).

MEMBRES D'HONNEUR, DE DROIT ET BIENFAITEURS

Membre d'HONNEUR :

- Monsieur le Préfet de l'Ardèche, Président d'Honneur (M. ROCHE).
- Monsieur Robert de JOLY, membre d'Honneur à vie.
- Monsieur le Docteur J. BALAZUC.
- 

Membres de DROIT :

- Monsieur le Directeur des Services départementaux de la Jeunesse et des Sports (M. DELOCHE).
- Monsieur le Chef de la Protection Civile (M. PORTES).
- Monsieur le Directeur de la 2<sup>ème</sup> Division, Préfecture (M. GOUNON).
- Monsieur le Directeur des Services d'Archives, Préfecture (M. ALLAIN).
- Monsieur le Directeur des Services de Santé, Préfecture (M. DESIDERI).
- Monsieur l'Architecte en Chef Drôme-Ardèche des Bâtiments de France (M. JOULIE).
- Monsieur le Directeur de la 12<sup>ème</sup> circonscription (Rhône-Alpes) des Antiquités Préhistoriques (M. COMBIER).
- Monsieur le Président du Conseil Général.
- Monsieur le Délégué Départemental de la Fédération française de Spéléologie (M. TREBUCHON).
- Monsieur le Conseiller Technique Départemental de Spéléologie auprès de Monsieur le Préfet (M. TREBUCHON).
- 

Membres BIENFAITEURS :

- Monsieur le Conservateur du Musée des VANS (M. EVESQUE).
- Monsieur le Conservateur du Musée de TOURNON (M. ROCHE).

-14-

LISTE DES CLUBS MEMBRES

DESIGNATION	Date de la demande	Nombre de membres
CENTRE DE SPELEOLOGIE DES GORGES DE L'ARDECHE Vallon-Pont-d'Arc (M. TREBUCHON)	18/11/65	30
SOCIETE de SPELEOLOGIE et PREHISTOIRE GARD-ARDECHE St-André-de-Cruzières (M. MARTI)	21/11/65	29
Section SPELEO de la M.J.C. de LA VOULTE 48, av. L. Antériou, La Voulte (M. MASSE)	06/12/65	12
Section SPELEO de la M.J.C. de PRIVAS Ecole Normale, Privas (M. ROURE)	02/12/65	8
GRUPE SPELEOLOGIQUE DE LA BASSE-ARDECHE Bg-St-Andéol, quartier de Tourne (M. LAPLANCHE)	25/01/66	30
Section SPELEO de l'UNION SPORTIVE CHOMERAC Brune par St-Lager-Bressac (M. MILER)	31/01/66	6
MEMBRES INDIVIDUELS :		
- M. PAGES (représentant membres individuels) Villa Aurore, St-Martin-d'Ardèche	16/01/66	1
- M. BRUN Les canisses, chemin de l'Apparent – BOLLENE (84)	04/12/66	1
SOCIETE DE RECHERCHES DU CANTON DE VALLON (pas de bulletin d'adhésion mais a cotisé pour 5 membres) – Jaujac (M. ROUDIL)	19/03/66	5
<u>Demandes d'adhésions</u> en attente d'acceptation par Assemblée Générale :		
- SPELEO-GROUPE DE LARGENTIERE Place du marché, Largentière (M. MANENT)	-	12
- GROUPE SPELEO du CLUB DES JEUNES du CHEYLARD	-	6
<u>TOTAL des spéléologues ardéchois représentés (1967)</u>		140
<u>CLUB DES SPELEOPHILES DE PRIVAS</u>		
Ce club, représenté par M. MAISTRE lors de la réunion préliminaire de création du C.D.S. n'a plus donné signe d'existence. M. MAISTRE, contacté, a signalé au Président que ses obligations professionnelles l'obligeaient à se démettre de cette représentation et précise que « cela pose des problèmes car M. BECKER étant en Grèce, il n'y a plus personne (lettre du 25/5/65).		

LE CENTRE DE SPELEO DES GORGES DE L'ARDECHE
---

L'association fut créée en 1959 (J.O. juillet 1960) par J.C. TREBUCHON ; la Présidence confiée à Gérard MUSELET. M. DE JOLY accepta la Présidence d'Honneur.

Le Centre a deux activités bien définies :

1. buts communs à tous les clubs spéléos (explorations, etc.) ;
2. initiation :
  - a. de mouvements de jeunesse (stages) ;
  - b. du public (courses)

Son Siège Social est au Camp des Gorges de l'Ardèche.

Ce camp de Jeunesse accueille des groupes de jeunes et leur propose diverses activités sportives et culturelles. En sus des programmes du Camp, le Centre offre à ces groupements (bénévolement) l'initiation à la spéléologie. Cette entente Camp-Centre a donné la possibilité de faire connaître le monde souterrain à près de 5000 jeunes de 15 à 25 ans (stages de 15 à 30 jeunes).

J. TRBUCHON créa en 1954 la première formule des « guides-spéléos » (type guides de montagne). Cette activité entre à présent dans le cadre « initiation du public » (courses de 5 à 30 heures environ).

Le Centre est également un club de recherches, axées particulièrement sur la Basse-Ardèche, mais ses Sections (Paris, Nantes, etc.) étendent largement les zones de travail. Les plateaux de ST -REMEZE et d'ORGNAC sont ses lieux de prédilection. Dès 1952 J. TREBUCHON les étudia (Annales de Spéleo, 1956) et contribua à l'élaboration du remarquable travail de répertoire du Dr BALAZUC.

Les principales découvertes du Centre furent la grotte de Spétaclan (suite), la grotte Renault, l'aven Bob (commune Le Garn, Gard), les réseaux supérieurs de Event de Foussoubie (+ 100 m) et notamment, en août 1965, la suite extraordinaire de l'aven d'Orgnac. Plus de 3 kilomètres de galeries et salles immenses, au concrétionnement formidable, qui en font l'une des plus belles cavités de France.

Grâce aux prêts de matériel du Camp des Gorges, Le Centre est très bien équipé et aide à son tour très souvent de nombreux clubs. Ses effectifs, pour 1966, atteignaient 40 membres, sections comprises (dont celle d'Aubenas, 9 membres actifs, responsable H. ODDÉS).

Correspondance : J.C. TREBUCHON, Centre Spéleo, VALLON – 07-Tél. : 305

<p style="text-align: center;">SOCIETE DE SPELEOLOGIE ET PREHISTOIRE GARD-ARDECHE BILAN D'ACTIVITE POUR 1966</p>
--

L'activité de la S.S.P.G.A. courant 1966 a été intense. L'ouverture du tunnel d'accès aux galeries de la Cocalière mises en valeur sur un plan touristique permet d'atteindre aisément et rapidement des parties du réseau difficilement accessibles à partir de l'entrée naturelle qui s'ouvre dans l'Ardèche à Saint-André-de-Cruzières.

Cela nous a permis de faire de sensationnelles découvertes dans cette immense grotte dont le développement a été porté à près de 22,500 kilomètres. (Il faut préciser que ces explorations sont en cours et loin d'être terminées...).

Par ailleurs la sècheresse exceptionnelle qui a affecté notre région courant 1966, nous a permis de franchir certains plans d'eau et de pousser plus loin dans beaucoup de réseaux.

- La S.S.P.G.A. fonde une section féminine qui fait de l'excellent travail.
- La S.S.P.G.A. a créé une nouvelle section à Nîmes (Gard) dont le dynamisme est à louer. Les autres sections ont fait du bon travail. Celle des Vans a mis à son actif de belles désobstructions notamment au Théron et dans l'aven Maurice Pellier (Casteljau).
- La S.S.P.G.A. a apporté sa contribution à l'aménagement touristique de la Grotte de la Cocalière (Courry-Gard) sous la forme d'une aide manuelle à certains travaux.
- Continuation de la politique des sorties collectives et inter-Clubs.
- Contribution au fonctionnement de la Fédération Spéléologique du Gard et du Comité Départemental de l'Ardèche.

-17-

- Organisation de l'Assemblée Générale de la Fédération Spéléo du Gard tenue dans une salle du Centre Culturel de Bessèges (remercions ici au passage la municipalité de Bessèges qui a aimablement mis cette salle à notre disposition). Exposition de matériel avec commentaires, A.G. extraordinaire et ordinaire, repas pris au restaurant « le Panoramic » (Grand-Châtaignier, Gagnières). L'après-midi présentation de dolmens, de la Grotte de Chazelles et de la fouille de la S.S.P.G.A. à Saint-André-de-Cruzières.
- Organisation de la première sortie collective de la F.S.G. Rassemblement à Courry. La visite des galeries touristiques prévue ne peut s'effectuer le tunnel d'accès n'étant pas encore percé (retards techniques). Présentation et commentaires du plus vaste réseau français : la Cocalière. Genèse de sa formation, son évolution, son aspect actuel ... liés à la nature et l'évolution du milieu. Visite de la Goule de Sauvas, de la Courpatière. Repas au fond du cirque de la Cocalière et visite des deux premiers kilomètres de la caverne. Présentation d'un gisement en cours de fouille et du matériel archéologique provenant de la région.
- Participation à la sortie collective de la F.S.G. à Trabuc.
- La S.S.P.G.A. prend à sa charge (mais pour une solution de dépannage) l'impression du premier bulletin du Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche.
- Sortie collective au nouvel Orgnac.
- Réveillon de la Saint-Sylvestre dans la Cocalière.

Les séances de travail sur et sous le terrain se sont décomposées en : prospection, explorations, désobstructions, topographies, photographies, colorations, initiation de nouveaux membres, etc.... et études diverses.

Nous donnons ci-après la liste détaillée des travaux effectués par la S.S.P.G.A. à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1965 (car on se souvient que le bilan 1965 avait été arrêté au 30 octobre dans le bulletin précédent).

De ce bilan certains faits font saillieColorations :

- du ruisseau de la grotte des Combes. La coloration est ressortie à la résurgence du Perrier (Banne) confirmant nos prévisions ;
- 
- des pertes du Chassezac (Ranc Redon). Coloration du regard de Chandolas et ressortie de la coloration à une source rive droite en aval de Grospierres.

Explorations :**Cocalière**

- Reconnaissance des galeries Sud à l'arrière du rideau stalagmitique du jalon 86 W ;
- jonction avec l'aven du Réboulou ;
- découvertes des galeries inférieures sous la salle du Chaos (explorations en cours) :
  1. nouveau cours actif
  2. galerie temporaire
  3. galerie de la sorcière
- galerie du puits de l'Aventure. Exploration de 1 kilomètre au-delà du lac aval ;
- découverte et désobstruction du trou souffleur de la galerie de la Sorcière et accès aux Nouvelles Grandes Salles ;
- exploration d'une très belle galerie à l'arrière du Chaos des Nouvelles Grandes Salles ;
- exploration des galeries latérales à la salle du Congrès ;
- exploration systématique des galeries de la voûte du cours temporaire (au mât d'escalade)

-19-

**Font du Vedel**

Plusieurs désobstructions et abaissement de plans d'eau successifs nous ont permis une importante progression et la découverte d'un affluent insoupçonné qui promet de belles émotions. Exploration en cours.

**Aven des Planes**

Bel aven plein de promesses.

DETAILS DU BILAN D'ACTIVITES DU GROUPE CENTRAL DE LA S.S.P.G.A.

- 01-11-65 - Aven de la Gineste et désobstruction de l'étranglement donnant accès à la salle latérale de l'Aven du Réboulou (Courry)
- 21-11-65 - Aven du Crime (Saint-Paul-le Jeune)
- 05-12-65 - Baume du Luth (Saint-Genest-de-Bauzon) et deux avens à Ruelle (Joyeuse)
- 12-12-65 - Grottes et Avens du Mas de Rondel (Maisonneuve)
- 19-12-65 - Désobstruction de la cheminée de l'Aven du Réboulou (Courry)
- 23-12-65 - Aven de Lachamp (Saint-Brès)
- 24-12-65 - Coloration du ruisseau de la grotte des Combes (Banne)
- 27-12-65 - Résurgence des Laurents (Beaulieu)
- 28-12-65 - Désobstruction à l'Aven du Réboulou (Courry)
- 30-12-65 - Fontaine des Champclos ; on atteint la salle haute située entre le méandre et le puits en bouteille (Naves)
- 03-01-66 - Pertes au-dessous du Ruisseau Néolithique (Saint-Paul-le-Jeune)
- 09-01-66 - Nouvel Orgnac (Orgnac l'Aven)
- 30-01-66 - Aven Martin et Aven de Clairago (St-Paul-le-Jeune)
- 08-02-66 - Grottes du Mas de Rondel (Maisonneuve)
- 12-02-66 - Désobstruction de la Font du Vedel (Naves)
- 17-02-66 - Aven du Ronc-Lis (Foussignargues)
- 19-02-66 - Cocalière (Courry) ; reconnaissance des galeries Sud à partir du rideau stalagmitique du jalon 86 W

-20-

- 27-02-66 - Désobstruction de la Font du Vedel ; pénétration jusqu'à la deuxième voute mouillante (Naves)
- 13-03-66 - Désobstruction de l'Aven du Réboulou (Courry)
- 20-03-66 - Désobstruction de l'Aven du Réboulou (Courry)
- 27-03-66 - Assemblée Générale de la F.S.G. (Bessèges)
- 31-03-66 - Aven du Réboulou et Grotte de la Mine (Courry)
- 02-04-66 - Résurgence de l'ancien Couvent, résurgence du Radjou et Grotte du Grand Porche (Les Vans)
- 05-04-66 - Aven Loubens et Aven du Signal (Chassagnes)
- 07-04-66 - Percement Aven du Réboulou (Courry)
- 11-04-66 - sortie à la Font du Vedel (Naves), visite de la Fontaine des Papillons(Banne)
- 12-04-66 - Aven de la Peyrille (Saint-André de Cruzières)
- 13-04-66 - Prospection aux Champels et découverte aven des Rancs (Banne)
- 14-04-66 - Dragonnière (Banne)
- 17-04-66 - Résurgence du Rieu-Blanquet et Baume Saint-Arnaud (Lablachère)
- 24-04-66 - Cocalière : exploration de galeries inférieures aux salles touristiques, nouveau cours Actif + galerie temporaire (arrêt sur lac) + galerie de la Sorcière (à partir de la Salle du Chaos) (Courry)
- 01-05-66 - Cocalière : galerie du Puits de l'Aventure, exploration de 1 km au-delà du lac aval (Courry)
- 08-05-66 - Baume du Quay et Aven des Divols (Beaulieu)
- 10-05-66 - Ruisseau Néolithique (désobstruction) (Saint-Paul-le-Jeune)
- 11-05-66 - Avens du Pied-du-lac et deux Avens au Nord des Condamines (Saint-Paul-le-Jeune)
- 18-05-66 - Grotte des Huguenots (Brahic) et grotte du Ranc (face Ouest) de Banne
- 20-05-66 - Petites grottes (Domaine des Gachieux) (Courry)
- 21-05-66 - Découverte de l'Aven des Planes et Aven Layret (St-André-de-Cruzières)
- 22-05-66 - Continuation de l'exploration de l'Aven des Planes (St-André-de-Cruzières) et Aven du chemin des Quatre Seigneurs (Païolive) (Casteljau)
- 28-05-66 - Event de la Bourbouille ; exploration de galerie latérale (St-André-de-Cruzières)
- 29-05-66 - Aven Pellier + Grotte du Rocher + Grotte de Tardive + Trou du Cantonner Aiglon (Casteljau)
- 05-06-66 - Désobstruction à l'Aven des Planes et découverte de deux nouveaux avens à proximité (St-André-de-Cruzières)
- 12-06-66 - Désobstruction à la Font du Vedel (Naves)
- 18-06-66 - Prospection à Chirasse, découverte de 4 petits avens

-21-

(Chassagnes)

- 20-06-66 - Exploration d'un aven au quartier des Pinchèdes, désobstruction et descente d'un aven à Valuèges (St-Paul-le-Jeune)
- 26-06-66 - Désobstruction à la Font du Vedel et visite des galeries hautes (Naves)
- 03-07-66 - Aven de la Doline des Gâchieux (Courry)
- 07-07-66 - Aven du Devès (Banne)
- 10-07-66 - Résurgence du tuyau de Plomb, résurgence Boissin et désobstruction dans Font du Vedel (Naves)
- 14-07-66 - Désobstruction Font du Vedel ; exploration galerie latérale vers siphon de droite (Naves)
- 15-07-66 - Aven Portal + Aven Portalès + Aven Brès + Grotte des Allumetaires + Grotte de la Balmelle (Naves)
- 17-07-66 - Sortie inter-clubs à la Cocalière temporaire
- 20-07-66 - Grotte de Ribes (Ribes) + une grotte au Bec-de-Jun + Grotte de la Baumasse (Beaulieu)
- 21-07-66 - Grotte des Américains et Grotte Blachère (St-Ambroix)
- 24-07-66 - Désobstruction à la Font du Vedel ; exploration jusqu'au siphon de gauche, découverte de la cascade 1 (Naves)
- 26-07-66 - Pertes n° 1 et 2 du Granzon (Banne)
- 28-07-66 - Résurgence Malbos + Grotte de Nègre + Grotte de la Cloche + Grotte voisine de la Résurgence Malbos (Casteljau)
- 31-07-66 - Désobstruction à la Font du Vedel ; topo, exploration de la galerie de la cascade (Naves)
- 02-08-66 - Aven du Percement (Courry)
- 07-08-66 - Baume du Renard, Ribeyre (Lablachère)
- 09-08-66 - Baume Rouvier et Grotte de la Ratelle (Lablachère)
- 14-08-66 - Cocalière : topo aval du Puits de l'Aventure, topo galerie de la Sorcière avec continuation de l'exploration – découverte du trou souffleur (Courry)
- 28-08-66 - Résurgence de la Douanenche (Courry)
- 04-09-66 - Cocalière : découverte des Salles Nouvelles (Courry)
- 07-09-66 - Cocalière : Salles Nouvelles (Courry)
- 11-09-66 - Désobstruction de l'Aven Granier (St-Paul-le-Jeune)
- 14-09-66 - Topo à la Font du Vedel (Naves)
- 18-09-66 - Topo galerie de la Sorcière et Salles Hautes jusque sous la Cheminée de la Salle du Chaos. Exploration d'une très belle galerie derrière le Chaos
- 21-09-66 - Aven regard sur le Chassezac Souterrain (Chandolas) et Résurgence du Perrier (Bannes)
- 25-09-66 - Event de Chazelles (Saint-André-de-Cruzières)

-22-

- 02-10-66 - Baume des Bouchets (Beaulieu) + Grotte de la Route (Casteljau)  
+ Grottes Marron (Banne)
- 23-10-66 - Topo Baume du Quay (Beaulieu)
- 30-10-66 - 3 avens au dessus de la Sarrazine (Beaulieu)
- 06-11-66 - Suite exploration et désobstruction de l'aven Pellet (la Sarrazine)
- 13-11-66 - Cocalière : galeries hautes dans cours temporaire. Dynamitage
- 20-11-66 - Cocalière : galeries hautes dans cours temporaire. Dynamitage
- 11-12-66 - Grotte de Trabuc (sortie inter-clubs) (Mialet)
- 18-12-66 - Cocalière : galeries hautes dans cours temporaire. Dynamitage
- 21-12-66 - Cocalière : galeries hautes dans cours temporaire. Dynamitage
- 24-12-66 - Cocalière basse : désobstruction et exploration. Petite salle  
latérale atteinte à partir d'une galerie haute, 1,500 km (St-André-  
de-Cruzières)
- 31-12-66 - Réveillon de la St-Sylvestre dans la Cocalière (Courry)

Il faudrait ajouter ici le détail des activités des sections de la S.S.P.G.A. Le Comité de Rédaction s'excuse de ne pouvoir le faire, les comptes rendus des sections n'étant pas arrivés à l'heure de mise en page du Bulletin.

M. C.

SECTION SPELEOLOGIE DE LA M.J.C. DE LA VOULTE
---

La section spéléo, créée en 1964 par Georges SERILLON (19 ans), Gérard JOURNET (19 ans), Gilbert PLATIER (18 ans), comptait au départ 6 membres inexpérimentés, n'ayant pour tout matériel qu'une misérable corde de chanvre et quelques pitons.

Spéléos en herbe que nous étions, nous rêvions de descendre à Vallon-Pont-d'Arc paradis du spéléologue à tous points de vue.

Un point très important pour nous résidait à trouver un moyen de locomotion la bicyclette n'étant plus suffisante, enfin vint un jour où nous réussîmes à avoir une voiture, et à obtenir une petite subvention pour parfaire à nos besoins immédiats (achat de 10 mètres d'échelle et d'une corde nylon de 60 m).

1966 : la section compte à présent 17 membres : 6 filles et 11 garçons, dont 5 spéléos confirmés.

Au cours des trois années écoulées le groupe a organisé 123 expéditions pour 57 cavités explorées. Le terrain de prédilection du groupe est SAINT-REMEZE et VALLON, pourquoi ?

D'abord par le nombre et la variété des cavités qui abondent dans cette région et puis pourquoi le cacher par le climat chaud et le site pittoresque des Gorges de l'Ardèche.

Principales cavités explorées :

ST-MARCEL ; AVEN ROCHAS ; VIGNE-CLOSE ; MARTEAU ; MIDROÏ ; BARRAGE ; EVENT DE FOUSSOUBIE.

Projets d'expéditions :

Faux-Marzal ; et cet été : la Cocalière.

Projets de travaux :

Fin d'exploration et relevé topographique du nouveau réseau vouldain à ROCHAS.

-24-

Nouvelle exploration systématique d'un réseau découvert cet automne à MIDROÏ.

Matériel à acheter ou à confectionner :

Confection de 60 mètres d'échelles ;  
Achat d'une troisième corde de 100 m (nylon) ;  
Achat d'un petit matériel d'escalade.

Matériel actuel :

350 mètres de cordes ;  
90 mètres d'échelles ;  
Perche métallique démontable de 8 mètres.

Bureau :

Président	: Gérard JOURNET
Secrétaire	: Georges SERILLON
Trésorier	: Jean-Pierre PERRON
Responsable du matériel	: Gilbert PLATIER

En attendant de se revoir sous terre le groupe spéléo de la M.J.C. vous souhaite à toutes et à tous les meilleurs vœux pour la nouvelle année et de belles découvertes.

Correspondance :

M. Michel MASSE, 48 avenue Louis Antériou, LA VOULTE – 07 –

## LE GROUPE SPELEOLOGIQUE DE LA BASSE ARDECHE

Créé le 3 février 1951 à Saint-Marcel-d'Ardèche sous l'initiative d'Henri Mazel, le Groupe Spéléologique de la Basse-Ardèche fut le premier groupe spéléo de l'Ardèche.

Jusqu'à 1965, sous la présidence de M. AUDUMARES le groupe a mené une vie très active : nombreuses expéditions dans les grottes et avens des gorges de l'Ardèche et sur le plateau de St-Remèze ; camps dans les gorges ; descentes de l'Ardèche ; archéologie (principalement M. DE SERRES pour cette dernière).

Après une semi-léthargie, les spéléos reprenaient leur lampe en 1960 sous l'impulsion d'Henry LUCOT (M. AUDUMARES ayant quitté la région). Les principaux avens du plateau sont retrouvés et refaits, les grottes des gorges sont suivies, en particulier la grotte de Saint-Marcel qui sert de terrain d'initiation et où s'ouvrent quelques chantiers. Des canoës sont mis en chantier et les descentes de l'Ardèche se multiplient – Premières plongées –

Aujourd'hui (Président Paul LAPLANCHE) avec 70 adhérents, le G.S.B.A. est toujours très actif. Les recherches continuent dans les gorges et sur le plateau. Un gros chantier ouvert dans la grotte de Saint-Marcel n'est pas encore achevé. Canoë, plongées tant en mer qu'en eau « douce ».

La grotte de Saint-Marcel est toujours la cavité de base du groupe (les stéphanois y travaillent aussi). Il serait fastidieux d'énumérer les cavités vues et

-26-

revues par le G.S.B.A., les recherches de surface, en falaises, les siphons franchis ou tentés. Tout ceci, en effet, dépasse largement la centaine. Le matériel « ad hoc » ne manque pas, une bonne partie étant d'ailleurs l'œuvre du groupe.

Sorties hebdomadaires, réunions mensuelles, tel est le G.S.B.A. à l'heure actuelle.

Président : Paul LAPLANCHE – Quartier de Tourne

07 BOURG-SAINT-ANDEOL

Vice Président : Henry LUCOT – Quai du Nord

07 BOURG-SAINT-ANDEOL

SPELEO GROUPE DE LARGENTIERE
------------------------------

Le Spéléo-Groupe de Largentière, créé dans le cadre des activités du C.I.S. des Œuvres Laïques, a vu le jour au début de l'année 1965.

La situation de Largentière offre une position privilégiée au Spéléo-Groupe de par la diversité des étages sédimentaires proches et de nombreux réseaux souterrains peu connus et très partiellement explorés.

Malgré la saison défavorable, le groupe entreprend la désobstruction d'un pertuis à Chauzon et l'exploration d'un réseau à Sanilhac.

Prochainement, le Spéléo-Groupe donnera le compte-rendu d'explorations de grottes non connues.

Le bureau se compose de :

MANENT Francis	:	Président
AUZEIL DANIEL	:	Trésorier – Secrétaire
LEYNAUD JEAN	:	Géologie – photo
MANENT Bernard	:	Topographie – rédaction
Membres actifs	:	12

Correspondance :

Monsieur Francis MANENT, Spéléo-Groupe de Largentière, Place du Marché,  
Largentière – 07 –

BIBLIOTHEQUE
--------------

Le CENTRE DE SPELEOLOGIE à VALLON communique la liste des ouvrages en sa possession (Collection J.TREBUCHON) qui peuvent être consultés par tous les spéléos membres du C.D.S. Toutefois ces consultations ne pourront se faire que sur place, dans les locaux du Centre. Prendre rendez-vous en téléphonant à J. TREBUCHON, tél. n° 305 à VALLON.

Bulletins de la SOCIETE DE SPELEOLOGIE, 1895 à 1900, série complète.

Mémoires de la SOCIETE DE SPELEOLOGIE, 1895 à 1913, 73 numéros (manquent : n° 1 – 13 – 41 – 42 – 43).

SPELUNCA, Bulletins du SPELEO-CLUB de FRANCE (série dite « de JOLY ») 1930 à 1943, 10 numéros manquent, n° 1 – 6 – 8.

Bulletins SPELUNCA de la Sté SPELEOLOGIQUE DE FRANCE 1949-1950  
Bulletins SPELUNCA du COMITE NATIONAL DE SPELEO 1951 à 1960  
Bulletins SPELUNCA du C.N.S. – S.S.F. 1961 à 1962  
Bulletins SPELUNCA de la FEDERATION Fse DE SPELEO 1963 à 1966  
Collection complète

Annales de Spéléologie, 1946 à 1958, collection complète

Ouvrage de E. A. MARTEL :

- La France Ignorée, 2 tomes, 1930
- Nouveau Traité des Eaux souterraines, 840 p., 1921
- Les Causses Majeurs (Gorges du Tarn et Cévennes), 510 p., 1936
- L'évolution Souterraine, 390 p., 1908
- Causses et Gorges du Tarn, 510 p., 1926

Et de nombreux ouvrages contemporains dont :

- Traité de Spéléologie, de F. TROMBE
- Spéléologie du Département de l'Ardèche, de J. BALAZUC

Cartes – Il peut être prêté la carte du 1/20 000 des Gorges de l'Ardèche (comprenant : plateaux de St Remèze, Bidon, St-Marcel).

Vues aériennes – au 1/25 000 avec lunette stéréo – Quadrilatère RUOMS, ST-MONTAN, ST-JUST-D'ARDECHE, BARJAC. Consultation sur place.

-29-

<p style="text-align: center;">UN REVEILLON ORIGINAL DANS LA GRANDE GROTTTE DE LA COCALIERE</p>
---

La vaste salle des réceptions (appelée aussi Salle des Congrès) qui se situe au débouché du tunnel d'accès de la grande Grotte de la Cocalière (Courry-Gard) a été le cadre du réveillon de la Société de Spéléologie et Préhistoire Gard-Ardèche qui recevait ses amis de la Soleilhade.

En guise d'apéritif, une visite collective de la grotte était effectuée et les visiteurs s'extasiaient devant la richesse des concrétions, des coloris, leur brillance exceptionnelle, la variété des aspects de la grotte tout au long d'un parcours de rêve, d'une marche facile puisqu'il n'y a pas un seul escalier sur toute la partie de la grotte aménagée... Les jeux de lumière sur les plans d'eau avaient la faveur de beaucoup. Au retour de la visite une musique de Bach merveilleusement mise en valeur par l'admirable acoustique de la salle invitait à prendre place autour des tables.

Sur ces tables artistiquement dressées, soixante couverts permirent aux convives de se régaler d'un délicieux repas de réveillon préparé par Monsieur Max Chabanel propriétaire de l'Hôtel Restaurant de la Cocalière.

Le vin coulait à flots et l'ambiance était d'une chaude amitié. Après le repas : la danse ; certains préféraient à la danse une nouvelle promenade dans la grotte. Au douzième coup de minuit de chaleureuses accolades et les vœux s'échangèrent. Un de nos amis ponctuait ce moment solennel en nous interprétant un magistral paso-doble, à la trompette, depuis les galeries touristiques. La trompette se rapprochait lentement, la sonorité prenait de l'ampleur sous les vastes voûtes de la salle et une irrésistible farandole déroulait ses spires sans fin autour des tables et sur la piste de danse.

L'ambiance était créée et sous terre, dans la formidable grotte de la Cocalière de nouvelles et durables amitiés se sont nouées en ce premier jour de l'an 1967.